

## CODE DE VIE – ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE

---

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.



Le code de vie de notre école s'appuie sur cinq valeurs qui ont été privilégiées suite à une consultation menée auprès des élèves, des parents et du personnel de l'école. Ces valeurs sont : la **persévérance**, la **civilité**, le **respect**, la **sécurité** et l'**estime de soi**. Elles sont à la base de notre code de vie éducatif et guideront nos interventions.

### La violence et l'intimidation à l'école

---

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.** Vous pouvez consulter le document complet sur notre site web ou en demander une copie au secrétariat.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :



#### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

#### VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

### Application du code de vie

---

Le code de vie s'applique à tous et dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, sorties), ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

## Règles et comportements attendus

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
<p><b>Persévérance</b></p> <p>Tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but, et ce, à l'intérieur d'une relation significative où l'on se sent reconnu, engagé et soutenu.</p>	<p><b>Je fais des efforts et je m'implique dans ma réussite scolaire.</b></p>	<p>Je demande de l'aide lorsque j'en ai besoin.</p> <p>Je termine ce que je commence.</p>	<p>Mettre toutes les chances pour réussir de son côté.</p>
<p><b>Civilité</b></p> <p>Attitudes de respect et de considération à l'égard des autres et de l'environnement, courtoisie, politesse et bonnes manières.</p>	<p><b>Je prends soin du matériel et de l'environnement.</b></p>	<p>Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition.</p> <p>Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état.</p>	<p>Vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant.</p>
<p><b>Respect</b></p> <p>Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égards, estime et considération.</p>	<p><b>Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage.</b></p>	<p>J'applique les consignes données par les adultes.</p> <p>Je m'exprime avec calme, respect et je suis à l'écoute de l'autre.</p> <p>Je règle mes conflits par la communication et de façon pacifique.</p>	<p>Développer des relations harmonieuses avec les autres.</p>
<p><b>Sécurité</b></p> <p>Ne pas être exposé à des événements critiques ou à des risques. État d'esprit d'une personne (ou d'un groupe) qui se sent tranquille, rassurée, en confiance, à l'abri du danger.</p>	<p><b>J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</b></p>	<p>Je suis calme et je parle à voix basse dans les rangs et dans les déplacements.</p> <p>J'agis de façon sécuritaire.</p>	<p>Se sentir en sécurité dans son école.</p>
<p><b>Estime de soi</b></p> <p>Jugement que l'on porte sur sa propre valeur et ses capacités. Satisfaction que l'on retire de la façon dont on se perçoit.</p>	<p><b>Je développe ma confiance en moi et mon sentiment de compétence.</b></p>	<p>Je suis capable de nommer mes forces et mes défis.</p> <p>J'exprime mes sentiments, mes besoins et mes opinions au moment opportun.</p>	<p>Développer une image positive et apprendre à être fier de soi.</p>

## Conséquences

Le jeune qui enfreint ces règles s'expose à des interventions éducatives ou à des sanctions, selon le cas. (voir à la page suivante)

## Notre approche d'intervention

À l'école Philippe-Labarre, **la discipline rime avec estime**. Nous voulons responsabiliser les élèves face à leurs gestes et ainsi, faire ressortir le meilleur d'eux. Nous souhaitons aussi développer chez nos élèves l'empathie et la considération pour l'autre. C'est pourquoi **nous prôtons la réparation avant la punition**.

Si nous constatons un manquement majeur au code de vie de l'école chez votre enfant (violence, intimidation ou vandalisme), nous vous aviserons par une contravention placée dans son agenda. Vous connaîtrez la raison du manquement, la réparation qu'il devra effectuer ou la conséquence reçue. Nous vous demanderons de signer cette contravention. Pour tout autre manquement au code de vie, des interventions éducatives seront faites à l'école et un billet de communication pourrait être fait pour informer les parents selon la gravité ou le caractère répétitif du geste.



## S'excuser c'est bien, mais réparer c'est mieux!

### ASPECTS IMPORTANTS DE LA RÉPARATION

- La réparation est une tentative en vue de redresser un tort.
- La réparation est reliée à une valeur.
- L'élève qui a commis le geste trouve lui-même le moyen d'apaiser la victime.
- La réparation n'est pas précédée par une critique ou par un exposé moralisateur.
- L'intervention est axée sur la compensation et sur l'apprentissage d'une meilleure conduite.

### CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉPARATION

- Il faut que cela te demande du temps et des efforts.
- La personne doit être satisfaite du résultat.
- La réparation devrait avoir un lien avec le geste posé.
- Il faut que ce soit une réparation qui ait du sens pour la victime.

### EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION ENVERS L'ÉLÈVE à qui on a fait du tort

#### En tout temps, présenter des excuses à l'autre élève ou aux autres élèves concernés.

- |   |   |
|---|---|
| ➤ Apporter son sac repas.   | ➤ Consoler la personne à qui j'ai fait de la peine.                                   |
| ➤ Jouer avec lui durant un certain nombre de midis ou de récréations. | ➤ Aider à soigner l'élève que j'ai blessé.  |
| ➤ Faire un dessin.  | ➤ Rendre service à l'autre élève.   |
| ➤ Lever la chaise de l'autre.   | ➤ Prendre soin d'un plus petit que moi.   |
| ➤ Faire le sac de l'autre.  | ➤ Proposer un « traité de paix » écrit et signé que je négocie avec l'élève impliqué. |
| ➤ Aider dans les leçons et devoirs.                                   | ➤ Écrire une lettre d'excuses à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort...           |
| ➤ Se placer en travail d'équipe avec l'autre.                         | ➤ Écrire cinq compliments à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort.                 |
| ➤ Écrire ses leçons.  | ➤ Faire des travaux communautaires (concierges, bibliothécaire, bénévolat, etc.).     |
| ➤ Laisser l'autre choisir le jeu.                                     | ➤ Faire un projet de sensibilisation pour les autres élèves (intimidation).           |
| ➤ Trouver des qualités à l'autre.                                     |   |
| ➤ Faire une réflexion.  |   |
| ➤ Trouver des moyens de mieux agir la prochaine fois.                 |   |

## Lorsque des sanctions sont nécessaires

Certaines situations pourraient nécessiter une intervention impliquant des sanctions (mesures disciplinaires) ou des mesures de soutien de la part des intervenants de l'école :

- l'élève a accumulé de nombreux manquements au code de vie
- l'élève doit prendre conscience qu'il a commis un geste d'une grande gravité
- l'élève a posé un geste de violence et d'intimidation
- tout autre situation justifiant une intervention disciplinaire.

### Quelques exemples de mesures qui pourraient être prises

#### Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe)
- Récréations accompagnées
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Rencontres individuelles avec le titulaire
- Rencontres avec la TES ou la psychoéducatrice
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat particulier « école/maison »
- Contrat ou système d'émulation personnalisé avec renforcement positif
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Mentorat
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école)
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents)
- Mise en place d'un plan d'intervention
- Réintégration progressive à l'école ou dans la classe
- Références à des services externes (CLSC, SPVM...)



#### Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)

- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école
- Geste réparateur
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Travaux communautaires
- Réflexion écrite
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication
- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Reprise de travaux non faits ou non terminés
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites
- Perte d'autonomie, déplacement limité
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travail personnel de recherche
- Présentation du travail de recherche
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement
- Retrait de la cour d'école avec surveillance
- Retenue pendant ou après les heures de cours
- Suspension interne;
- Suspension externe\*
- Implication du Service de police\*



\*mesures exceptionnelles

#### **Engagement de l'élève**

J'ai pris connaissance des règlements et du code de vie de l'école Philippe-Labarre et je m'engage à les respecter.

Signature : \_\_\_\_\_

#### **Engagement des parents**

Nous avons pris connaissance des informations, des règlements et du code de vie de l'école Philippe-Labarre et nous nous engageons à les respecter et à encourager notre enfant à les respecter également.

Signature : \_\_\_\_\_

#### **Engagement des intervenants**

Chaque intervenant de l'école s'engage à faire respecter ces règles et ce code de vie afin de favoriser un climat propice à la réussite scolaire.